

et VOUS  
que feriez-vous  
pour VOTRE VILLE

avec  
150 000€



À vos idées, prêts ?  
proposez !



  
**budget**  
participatif

3<sup>e</sup> édition

Dépôt de votre projet du 9 septembre au 8 novembre  
+ d'infos > [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr)

# Qu'est-ce qu'un

# budget participatif



Le budget participatif est un **outil de démocratie participative**. Il permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du **budget d'investissement** de la collectivité.

À Ermont, l'enveloppe budgétaire s'élève à 150 000€, **dans la limite de 30 000€ par projet**.

Les réalisations du budget participatif doivent contribuer à l'**amélioration du cadre de vie de l'ensemble des Ermontois**, dans un esprit de solidarité et de vivre-ensemble.

## Calendrier

2024/2025



Du 9 septembre  
au 8 nov. 2024



### Appel à projets

Les Ermontois pourront déposer un projet, en **individuel** ou **en groupe** (collectif d'habitants, associations ermontoises, commerçants locaux...) sur **www.ermont.fr** ou dans vos structures municipales\*.

Du 12 nov. 2024  
à fin janvier  
2025



### Étude des projets

Chaque dossier sera instruit par les services municipaux, qui vont analyser la  **faisabilité technique et règlementaire** et **estimer le coût** de chaque projet. Les porteurs de projet pourront être associés pour préciser ou faire évoluer leur projet, si besoin.

\* Urnes disponibles dans les accueils suivants, aux horaires d'ouverture :

- Hôtel de Ville et Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (100 rue Louis Savoie), Maison de Centre socio-culturel François-Rude (allée Jean-de-Florette) et Maison de quartier des Espérances (112

\*\* Bulletins de vote et urnes disponibles : Hôtel de Ville et Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (allée Jean-de-Florette) et Maison de quartier des Espérances (112 rue du 18 juin). Si vous n'avez pas accès à

# Qui peut participer ?

Les Ermontois et Ermontoises âgés **de 15 ans et +**

Les **enfants dès 11 ans** peuvent participer à condition d'être accompagnés d'un adulte et de fournir une autorisation parentale.



ATELIERS

## Aide au montage de projets

Pour aider les habitants à transformer leurs idées en projets, des ateliers d'accompagnement au montage de dossiers sont organisés :

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre**

📍 **CSC Les Chênes** (9 rue Utrillo)

**Mardi 15 octobre**

📍 **CSC Rude** (allée Jean-de-Florette)

➤ Réunion d'information (18h30-19h) suivie des ateliers (19h-20h).

**GRATUIT, OUVERT À TOUS.**

**SUR INSCRIPTION** par mail :

[democratiedeproximite@ville-ermont.fr](mailto:democratiedeproximite@ville-ermont.fr)

Du 17 février  
au 14 mars  
2025



### Présentation et vote des projets

Les Ermontois seront invités à **voter pour leur(s) projet(s) préféré(s)** en ligne sur [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr) ou dans les urnes\*\* prévues à cet effet. Chaque habitant ne pourra **voter qu'une seule fois, et choisir un ou plusieurs projets.**

De juin à  
décembre  
2025



### Réalisation des projets

Les projets qui auront recueilli le plus de votes, seront **réalisés avant la fin d'année 2025.**

Les projets lauréats seront présentés dans votre "Ermont Magazine" !

la Vie associative (37 bis rue Maurice-Berteaux), Centre socio-culturel Les Chênes (9 rue Utrillo),  
rue du 18 juin).

d (100 rue Louis Savoie), Centre socio-culturel Les Chênes (9 rue Utrillo), Centre socio-culturel François-Rude  
internet, des permanences sur rdv sont organisées dans ces mêmes structures (ordinateurs à disposition).



Pour être retenu, chaque projet doit avant tout être...

*innovant !*

... et répondre aux critères suivants :

- ✓ Servir l'intérêt général et profiter au plus grand nombre d'Ermontois
- ✓ Les projets doivent strictement porter sur l'espace public (les cours d'école sont donc exclues de ce dispositif) et relever des compétences de la ville
- ✓ S'inscrire dans une enveloppe budgétaire comprise entre 5 000€ et 30 000€
- ✓ Relever du budget d'investissement et ne pas générer de dépenses de fonctionnement importantes
- ✓ Ne pas être déjà inscrit au budget communal ou entrer dans le cadre d'un entretien normal de l'espace public
- ✓ Être compatible avec les différentes politiques publiques menées sur le territoire
- ✓ Être techniquement réalisable dans un délai raisonnable
- ✓ Favoriser le bien-être, le vivre ensemble, la tolérance, l'ouverture et la solidarité
- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie et respecter le patrimoine naturel
- ✓ Ne pas générer de rémunération, de bénéfices privés par son usage ou créer des conflits d'intérêt
- ✓ Ne pas être contraire à la loi ou aux règlements



## Thématiques



Solidarité et santé  
Éducation et jeunesse  
Citoyenneté



Numérique  
Mobilité  
Tourisme

Environnement et biodiversité  
Culture et patrimoine  
Sport

Proximité et accessibilité  
aux services publics  
Cadre de vie



Une  
question



[www.ermont.fr](http://www.ermont.fr)



[democratiedeproximite@ville-ermont.fr](mailto:democratiedeproximite@ville-ermont.fr)